



*Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.*

**REGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE
TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN**

PROCÈS-VERBAL

Assemblée des administrateurs

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mai 2018 à 20h à la caserne incendie, 100 avenue commerciale Tring-Jonction, province de Québec.

Sont présents :

Président	M.	Mario Groleau, président
Membres votants :	MM.	Martin Nadeau, secrétaire-trésorier Jean-Paul Cloutier, vice-président Gino Vachon, administrateur
Membres non-votants :	MM.	Joël Giguère, administrateur Lucie Gilbert, administratrice Patricia Labbé, administratrice
	MM.	Marc-André Paré Israël Dodier
Membres absents :	MM.	Ghislaine Doyon, administratrice

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Monsieur Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2018

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier que le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2018 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Comptes à payer avril 2018

Monsieur Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'avril 2018.

Il est proposé par Monsieur Martin Nadeau que les comptes à payer d'avril 2018 pour un montant de 1 295,56\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Comptes à payer mai 2018 (au 16 mai 2018)

Monsieur Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour la période du 1^{er} mai au 16 mai 2018.

Il est proposé par Monsieur Gino Vachon que les comptes à payer pour la période du 1^{er} mai 2018 au 16 mai 2018 pour un montant de 42 757,84\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivi budgétaire au 30 avril 2018

Monsieur Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 30 avril 2018 pour information. Il fait état d'un excédent de 7 425,01\$.

7. Correspondance

Aucune correspondance

8. Interventions avril 2018

Monsieur Marc-André Paré présente les différentes interventions du mois d'avril 2018. Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois d'avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adoption des états financiers 2017

Monsieur Michaël Bellemare de Groupe RDL Thetford/Plessis fait la présentation du rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 176.1 du code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier signe et dépose au conseil d'administration le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2017, le tout tel que présenté par le vérificateur externe Monsieur Michaël Bellemare de Groupe RDL Thetford/Plessis. Il est proposé par Monsieur Martin Nadeau que les états financiers de l'exercice financier de l'année 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 209 200 \$ qui sera réalisé le 23 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-01	209 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-01, la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Mario Groleau et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le directeur général et secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	18 000 \$	
2020.	18 600 \$	
2021.	19 200 \$	
2022.	19 900 \$	
2023.	20 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	113 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Résolution d'adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	16 mai 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0143 %
Montant :	209 200 \$	Date d'émission :	23 mai 2018

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 mai 2018, au montant de 209 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 000 \$	2,25000 %	2019
18 600 \$	2,50000 %	2020
19 200 \$	2,75000 %	2021
19 900 \$	2,90000 %	2022
133 500 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,01300

Coût réel : 3,53882 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE

18 000 \$	3,64400 %	2019
18 600 \$	3,64400 %	2020
19 200 \$	3,64400 %	2021
19 900 \$	3,64400 %	2022
133 500 \$	3,64400 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,64400 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier, et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale du service de du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 mai 2018 au montant de 209 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-01. Ces billets sont émis au prix de 98,01300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Climatisation caserne

Monsieur Marc-André Paré informe les administrateurs que les deux climatiseurs de la caserne ne sont plus fonctionnels. Il propose donc de procéder à l'achat d'un nouveau climatiseur de type portatif. Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier de procéder à l'achat d'un nouveau climatiseur à un coût maximum de 500\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Gaz naturel

Monsieur Marc-André Paré informe les administrateurs de la réception d'une soumission pour transférer le chauffage au mazout vers le gaz naturel. Le coût de branchement et d'installation est de 7 622,84 avec taxes et la Régie a droit à une subvention de 5 550\$. Le coût réel est donc de 2 072,84 sans tenir compte du remboursement des taxes. Le coût annuel pour le chauffage en serait ainsi grandement réduit. Il est proposé par Monsieur Gino Vachon de mandater Services Spécialisés L.F. Inc. pour procéder aux travaux nécessaires afin de transférer le chauffage au gaz naturel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Protocole local d'intervention d'urgence

Monsieur Mario Groleau informe les administrateurs qu'un protocole local d'intervention d'urgence sera déposé au conseil des maires de la MRC pour adoption. La Régie devra ensuite adopter le protocole qui viendra remplacer le protocole actuel. Les directeurs incendies des différents services incendie de la MRC ont donné leur approbation au protocole.

15. OPTA

Monsieur Marc-André Paré rappelle aux administrateurs qu'ils ont reçu le rapport de la firme OPTA concernant la conformité de leurs bornes sèches afin de les faire accréditer. La suite relève de chacune des municipalités.

16. Politique relative à l'utilisation des véhicules et des équipements du service de sécurité incendie hors d'une situation sur un sinistre

Monsieur Israël Dodier demande aux administrateurs la possibilité de diminuer le dépôt à verser avant la tenue d'un événement requérant la présence des pompiers. Le montant est actuellement de 1 000\$ et il propose de le diminuer à 500\$. Après discussion, il est convenu de laisser le montant de 1 000\$ en vigueur et de réviser la politique en fonction des modifications de la Régie quant au principe « utilisateur payeur ».

18. Divers

Aucun point

19. Période de questions

- Aucune question

20. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 20 juin 2018 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

21. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21h par Monsieur Martin Nadeau que la séance soit levée.



Mario Groleau
Président



Marc-André Pare
Directeur général et
secrétaire-trésorier